



## **Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 novembre 2025**

Le 20 novembre 2025 à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Montmachoux s'est réuni à la salle du conseil, suivant convocation du 13 novembre 2025, de Monsieur Patrick JACQUES, Maire.

Etaient présents : Patrick JACQUES, Christophe MARCHAND, Bernard CRETON, Thibaut PLATEAU, Sylvie ROY, Claudine SANTALO-MERLIER, Laurent SIMON, Anouk VAN, Gérard TOURNIER

Était absente excusée : Henriette VIELLE, Frédérique SAMELOT

Secrétaire de séance : Bernard CRETON

### **Ordre du Jour :**

- 1) Désignation du secrétaire de séance**
- 2) Adoption du compte-rendu de la séance du 16 juin 2025**
- 3) Adhésion de nouvelles communes au SDESM**
- 4) Renouvellement redevance d'occupation du domaine public Enedis**
- 5) Mandatement et dépense d'investissement**
- 6) Informations et questions diverses**

### **Adoption du compte-rendu de la séance du 16 juin 2025**

Monsieur le Maire donne la parole aux membres présents du conseil quant au procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 16 juin 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, **approuve** le compte-rendu de la séance du 16 juin 2025.

### **Adhésion au SDESM des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint.**

Le 3 septembre 2025, le Secrétariat général du SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne) a transmis au maire un courrier de notification ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à la demande d'adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint au SDESM.

Un avis de l'assemblée délibérante de Montmachoux est requis dans le cadre de cette procédure.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette délibération.



MAIRIE DE MONTMACHOUX 5 RUE DE L'ÉCOLE 77940 MONTMACHOUX

Tél: 01.64.32.39.31

[mairie.montmachoux@gmail.com](mailto:mairie.montmachoux@gmail.com)

SIRET: 217 703 131 00011



## **Renouvellement de la délibération pour la redevance d'occupation du domaine public Enedis**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la Délibération pour la redevance d'occupation du domaine public communal due par ENEDIS.

Monsieur le Maire expose que l'article R2333-105 du Code Général des collectivités Locales (CGCT) prévoit la mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public, due par ENEDIS, et calculée en fonction de la population de la commune.

M. le Maire indique qu'à ce titre la délibération antérieure en date du 13 avril 2015 mentionnant un plafond chiffré inférieur à la revalorisation actuelle est devenue caduque.

M. le Maire propose de délibérer à nouveau conformément à l'article R2333-105 du CGCT, modifié par le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 (Art.5) et le décret N° 2023-797 du 18 août 2023 et d'approuver la redevance d'occupation du domaine public communal due par ENEDIS et de fixer le montant de cette dernière au taux maximal revalorisé automatiquement chaque année.

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette délibération.

## **Mandatement et dépense d'investissement**

Mandatement et engagement des dépenses d'investissement 2025 avant le vote du budget 2026.

L'article L. 1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'au vote du budget primitif (BP), le Maire peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de monsieur le Maire, et en avoir délibéré, donne l'autorisation au Maire de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans cette limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.

## **Informations et questions diverses**

- Une interdiction de stationnement et de circulation est à prendre en compte, au vu des futurs travaux dans le secteur dans la grande rue.
- Vente des bâtiments Billard à un acquéreur qui souhaite y installer une Maison de retraite : la signature est prévue avant la fin de l'année.

La séance est levée à 18h30.

Montmachoux, le 20 novembre 2025

Le Maire,  
Patrick JACQUES



MAIRIE DE MONTMACHOUX 5 RUE DE L'ÉCOLE 77940 MONTMACHOUX

Tél: 01.64.32.39.31

[mairie.montmachoux@gmail.com](mailto:mairie.montmachoux@gmail.com)

SIRET: 217 703 131 00011



## **Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 novembre 2025**

Le 20 novembre 2025 à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Montmachoux s'est réuni à la salle du conseil, suivant convocation du 13 novembre 2025, de Monsieur Patrick JACQUES, Maire.

Etaient présents : Patrick JACQUES, Christophe MARCHAND, Bernard CRETON, Thibaut PLATEAU, Sylvie ROY, Claudine SANTALO-MERLIER, Laurent SIMON, Anouk VAN.

Étaient absents excusés : Henriette VIELLE, Frédérique SAMELOT, Gérard TOURNIER.

Secrétaire de séance : Bernard CRETON

### **Ordre du Jour :**

- 1) Désignation du secrétaire de séance**
- 2) Adoption du compte-rendu de la séance du 16 juin 2025**
- 3) Adhésion de nouvelles communes au SDESM**
- 4) Renouvellement redevance d'occupation du domaine public Enedis**
- 5) Mandatement et dépense d'investissement**
- 6) Informations et questions diverses**

### **Adoption du compte-rendu de la séance du 16 juin 2025**

Monsieur le Maire donne la parole aux membres présents du conseil quant au procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 16 juin 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, **approuve** le compte-rendu de la séance du 16 juin 2025.

### **Adhésion au SDESM des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint.**

Le 3 septembre 2025, le Secrétariat général du SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne) a transmis au maire un courrier de notification ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à la demande d'adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint au SDESM.

Un avis de l'assemblée délibérante de Montmachoux est requis dans le cadre de cette procédure.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** cette délibération.



MAIRIE DE MONTMACHOUX 5 RUE DE L'ÉCOLE 77940 MONTMACHOUX

Tél: 01.64.32.39.31

[mairie.montmachoux@gmail.com](mailto:mairie.montmachoux@gmail.com)

SIRET: 217 703 131 00011



## **Renouvellement de la délibération pour la redevance d'occupation du domaine public Enedis**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la Délibération pour la redevance d'occupation du domaine public communal due par ENEDIS.

Monsieur le Maire expose que l'article R2333-105 du Code Général des collectivités Locales (CGCT) prévoit la mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public, due par ENEDIS, et calculée en fonction de la population de la commune.

M. le Maire indique qu'à ce titre la délibération antérieure en date du 13 avril 2015 mentionnant un plafond chiffré inférieur à la revalorisation actuelle est devenue caduque.

M. le Maire propose de délibérer à nouveau conformément à l'article R2333-105 du CGCT, modifié par le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 (Art.5) et le décret N° 2023-797 du 18 août 2023 et d'approuver la redevance d'occupation du domaine public communal due par ENEDIS et de fixer le montant de cette dernière au taux maximal revalorisé automatiquement chaque année.

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré **approuve à l'unanimité** cette délibération.

## **Mandatement et dépenses d'investissement**

Mandatement et engagement des dépenses d'investissement 2025 avant le vote du budget 2026.

L'article L. 1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'au vote du budget primitif (BP), le Maire peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de monsieur le Maire, et en avoir délibéré, **donne l'autorisation** au Maire de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans cette limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.

## **Informations et questions diverses**

- Rappel des interdictions de stationnement et de circulation au vu des futurs travaux dans la grande rue, du 26 au 28 novembre inclus.
- Vente des bâtiments Billard à un acquéreur qui souhaite y installer une Maison de retraite : la signature est prévue avant la fin de l'année.

La séance est levée à 18h30.

Montmachoux, le 20 novembre 2025

Le Maire,  
Patrick JACQUES



MAIRIE DE MONTMACHOUX 5 RUE DE L'ÉCOLE 77940 MONTMACHOUX

Tél: 01.64.32.39.31

[mairie.montmachoux@gmail.com](mailto:mairie.montmachoux@gmail.com)

SIRET: 217 703 131 00011